AFFAIRE N° 20 - Acquisition au titre de la Z.I.F. d'un terrain de 430 m2 cadastré section AS n° 33 sis à l'angle des rues Mazagran et des Manguiers, appartenant à la S.A.R.L. SIGMA, en vue de l'aménagement du carrefour.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Commune envisage d'exercer son droit de préemption sur un terrain de 430 m2 cadastré section AS n° 33 sis à l'angle des rues Mazagran et des Manguiers et frappé d'alignement au plan d'occupation des sols en vue de l'amélioration de ce carrefour.

La S.A.R.L. SIGMA, propriétaire, ayant manifesté son intention d'aliéner au prix de 100 000 francs compatible avec l'estimation des Services Fiscaux, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans l'acte d'acquisition de ce terrain au prix de 100 000 francs et à verser au notaire rédacteur de l'acte les honoraires correspondants.

La dépense sera inscrite au chapitre 901 article 210 du Budget Communal et financée à l'aide de crédits de voirie.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

× × ×

Le St Denis le 29.10.79.
Pr le Préfet, le Secrétaire Général : P. HAGNIER
P.C.C. Pr Le Préfet
Le Chef du bureau délégué
Signé : Jacques ACOSTE